

**TARIFS - Année scolaire 2018/2019**

**CANTINE**

Les réservations sont impérativement à faire le **LUNDI de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30** au service comptabilité de la mairie (05.65.43.87.04 ou finances@decazeville.fr) **2 semaines avant**.

Les parents peuvent se présenter physiquement, téléphoner ou envoyer un mail pour réserver en indiquant le nom du responsable légal, adresse et téléphone et préciser le nom, ainsi que l'école de l'enfant. Tout retard de réservations selon les délais fixés ci-dessus entraînera une facturation de 2 € en sus du prix du repas réservé.

Habitant commune : 4 repas par semaine (demi-pensionnaire).... : 2,87 €

Habitant commune : 1 à 3 repas par semaine (occasionnel) .....: 3,33 €

Habitant hors commune .....: 3,90 €

Supplément pour repas réservés hors délai (en sus du prix du repas) : 2,00 €

Repas des enfants scolarisés en ULIS .....: 2,87 €

Extrascolaire : mercredi .....: 3,75 €

**ACTIVITES de LOISIRS PERISCOLAIRES (après la classe)**

Quotient familial (QF)	Tarifs année scolaire 2018/2019
<b>Habitant la commune</b>	
Inférieur ou égal à 800	0,52 €
Supérieur ou égal à 801	0,54 €
<b>Habitant hors communes</b>	
Inférieur ou égal à 800	0,57 €
Supérieur ou égal à 801	0,58 €

Les données seront recueillies via CAF PRO.

**NB:** Le tarif "supérieur" sera appliqué aux familles, non recensées sur CAF PRO et ne fournissant pas l'avis d'imposition ou de non imposition pour le calcul du QF au service comptabilité.